

DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ SYNDICAL DU PETR GATINAIS MONTARGOIS

Membres en exercice :	68	DÉLIBÉRATION N°	17/2021
Membres présents :	47		
Nombre de pouvoirs :	4	SÉANCE DU	08 avril 2021
Nombre de votants :	51		

Date de convocation : 01 avril 2021

Date d'affichage : 09 avril 2021

Le huit avril deux mille vingt et un, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Maison Saint Loup d'Amilly en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Frédéric NÉRAUD, Président du PETR Gâtinais montargois.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MMES et MM.

3CBO : CORBY GUENEE Catherine, LUCAS Nathalie, MONIN Ghislaine (visioconférence)
BURON Jocelyn (visioconférence), CHEVALIER Jean Luc (visioconférence), DUPUIS Thierry,
HAMON Stéphane.

CCCFG : COUTEAU Evelyne (visioconférence), HARLE Mélusine (visioconférence), MARTIN Valérie,
ROBINEAU Isabelle (visioconférence), WURPILLOT Stéphanie (visioconférence),
JOBET Yohann (visioconférence), LEROY Lionel (visioconférence), MOREAU Philippe

CC4V : BERNARD Françoise, DHAMS Hélène, GADOIS Céline (visioconférence)
BERTHAUD Jean, LARCHERON Gérard, NÉRAUD Frédéric.

AME : BASCOP Valérie (visioconférence), CARNEZAT Marie Laure, DE LAPORTE Hélène
(visioconférence), GADAT KULIGOWSKI Brigitte (visioconférence), MASTYKARZ Catherine
(visioconférence), MOUTEAUX Corinne (visioconférence)

BILLAULT Jean-Paul, BOUQUET Christophe, CHRITODOULOU Alexis, CLERET Benjamin,
COULON François (visioconférence), DEMAUMONT Franck, DIGEON Benoît (visioconférence),
DUCHENE Jean Marie, DUPATY Gérard, FAURE Cyril, GAILLARD Michel (visioconférence), GODEY Eric
(visioconférence) GUERIN Régis, JOLIVET Thierry, LELIEVRE Gérard, LEON Fabien (visioconférence),
TERRIER Charles, TOURATIER Claude (visioconférence), VAREILLES Philippe (visioconférence), WEBER
Edouard (visioconférence).

ASSOCIÉS : MME BEAUDOIN Marie-Laure, Conseillère Départementale, MME MELZASSARD Corinne,
Conseillère Départementale, MR GRANDPIERRE Alain, Conseiller Départemental.

ABSENTS EXCUSÉS : MMES et MM.

3CBO : ROGNON Isabelle, FOLLET Philippe, GAUDY Christophe.

CCCFG : DE WILDE Florent, MALET Jean Jacques, MARTINON Pierre, MAUFRAS Michel.

CC4V : FACY Joel, LAMIGE ROCHE Chantal.

AME : DESRUMEAUX Vincent, GABORET Grégory.

ASSOCIÉS : GABORET Jalila, Conseillère Régionale.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

POUVOIRS : M. MARTINON Pierre a donné pouvoir à MME MARTIN Valérie, M. BETHOUL Christophe a donné pouvoir à Mme CORBY Catherine, M. DE WILDE Florent a donné pouvoir à MME MARTIN Valérie, MME PRUNEAU Hiba a donné pouvoir à MR DEMAUMONT.

Secrétaire de séance : MME MARTIN Valérie, CCCFG

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SOUS-TRAITANCE DE DONNÉES RELATIVES AUX MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES AVEC LA RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE

Monsieur le Président

EXPOSE que, dans le cadre de la protection de la ressource en eau, le PETR Gâtinais montargois est opérateur et animateur de Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) depuis plusieurs années pour le compte des collectivités maîtres d'ouvrages des captages prioritaires du territoire :

- PAEC Territoire du Loing 2015-2021
- PAEC de Boismorand 2017-2019
- PAEC de Courtenay 2016-2019

Ces différents PAEC permettent de proposer des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) aux agriculteurs exploitant des parcelles sur les Aires d'Alimentation des Captages (AAC) prioritaires, animées par la cellule d'animation du PETR Gâtinais montargois. Ces MAEC, financées par le FEADER, dont la Région Centre Val de Loire est Autorité de gestion, et l'Agence de l'eau Seine Normandie, ont pour objectif d'accompagner financièrement les agriculteurs volontaires dans des changements de pratiques visant principalement la réduction d'utilisation des produits phytosanitaires. Depuis 2015, ce sont environ 80 agriculteurs qui se sont engagés dans ces mesures pour des surfaces représentant environ 20% des surfaces agricoles des AAC.

En sa qualité d'animateur du PAEC, le PETR doit réaliser une mission d'identification des exploitants agricoles situés sur le territoire du PAEC et d'accompagnement ciblé au regard des enjeux relatifs à leur parcellaire. Dans le cadre de cette mission, le PETR doit réaliser les opérations suivantes :

- Contacter les exploitants agricoles exerçant dans sa zone d'intervention ;
- Suivre dans les démarches de demande d'aides à la Région des exploitants agricoles situés dans sa zone d'intervention ;
- Collecter les données nécessaires à l'identification et à l'accompagnement ciblé des exploitants agricoles ;
- Analyser les données collectées et transmises dans le but de proposer un accompagnement ciblé des exploitants agricoles.

Le PETR doit également réaliser une mission de mise en œuvre, suivi et évaluation des dispositifs MAEC situés sur sa zone d'intervention. Dans le cadre de cette mission, le PETR doit réaliser les opérations suivantes :

- Contacter les exploitants agricoles engagés en MAEC et situés dans sa zone d'intervention ;
- Suivre les exploitants agricoles situés dans sa zone d'intervention dans le cadre de leur engagement dans une MAEC ;
- Evaluer les impacts environnementaux des engagements en MAEC.

Pour mener à bien ces différentes missions, une convention de sous-traitance de données relatives aux MAEC doit être établie entre la Région Centre Val de Loire, transmetteur des données, et le PETR

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

DÉLIBÉRATIONS

N° 17/2021

Gâtinais montargois. La convention, figurant en annexe de la présente délibération, a pour objet de définir :

- Les conditions de transmission par la Région Centre Val de Loire, responsable de traitement, au PETR Gâtinais montargois des données à caractère personnel ou non nécessaires à la réalisation de sa mission d'animateur du PAEC sur son territoire d'intervention
- Les conditions dans lesquelles le PETR Gâtinais montargois effectue, au nom et pour le compte de la Région Centre Val de Loire, le traitement des données personnelles et non personnelles transmises par la Région ou collectées par lui-même dans le cadre de sa mission d'animateur du PAEC.

Il est donc proposé à l'Assemblée de,

APPROUVER le contenu du projet de convention de sous-traitance de données relatives aux MAEC entre le PETR Gâtinais montargois et la Région Centre Val de Loire, sachant que des modifications de détail peuvent encore être apportées à cette convention.

AUTORISER Monsieur le Président à signer cette convention, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents afférents.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

APPROUVE le contenu du projet de convention de sous-traitance de données relatives aux MAEC entre le PETR Gâtinais montargois et la Région Centre Val de Loire, sachant que des modifications de détail peuvent encore être apportées à cette convention.

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents afférents.

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,
Frédéric NÉRAUD



REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com